### NOTE DE SYNTHESE n°2019-05

Réunion du Conseil du 10 décembre 2019 à Mirecourt

- Présentation du Projet culturel de territoire
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des <u>décisions du Président</u> exercées par délégation (délibération du 09/01/2017):
- ➤ **Décision n°2019-38 du 11/10/2019 :** Précisions sur les <u>tarifs de la piscine intercommunale</u> ;
- ➤ **Décision n°2019-39 du 11/10/2019 :** Nomination <u>des régisseurs de la piscine intercommunale</u> ;
- ➤ **Décision n°2019-40 du 11/10/2019 :** <u>Signature d'un convention</u> de mise à disposition d'un agent (MNS) auprès du collège du Pervis de Monthureux sur Saône pour la période du 4 au 8 novembre 2019 ;
- ➤ **Décision n°2019-41 du 11/10/2019 :** décision annulée du fait d'une erreur matérielle ;
- ➤ **Décision n°2019-42 du 14/10/2019 :** <u>Signature de conventions</u> de mise à disposition d'un agent (secrétaire de mairie intercommunale), à savoir : Commune de PUZIEUX (8h hebdomadaires à compter du 29 octobre 2019) et commune de CIRCOURT (7h hebdomadaires à compter du 29 octobre 2019) ;
- ➤ **Décision n°2019-43 du 28/10/2019 :** <u>Signature d'une convention</u> ayant pour objet de fixer les conditions et les modalités de réalisation de travaux de raclage et/ou de salage relatifs à la viabilité hivernale 2019-2020 sur les voies de communication de l'Aéropôle Sud Lorraine avec la commune de Baudricourt
- > Décisions concernant les marchés de travaux, de fournitures, de services : voir page 9 et 10.
- Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux»;
- Compte rendu des <u>décisions du Bureau</u> exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :
- ➤ **Décision n°2019-40 du 01/10/2019 :** <u>Mise à jour du tableau des emplois non permanents</u> (besoins liés à un accroissement temporaire d'activité) à compter du 1er octobre 2019 ;
- ▶ Décision n°2019-41 du 01/10/2019 : <u>Avancement d'échelons</u> d'un agent attaché contractuel à compter du ler octobre 2019 ;
- ➤ **Décision n°2019-42 du 01/10/2019 :** <u>Modification du règlement</u> d'attribution des subventions de l'opération collective en milieu rurale OCMR FISAC ;
- > Décision n°2019-43 du 12/11/2019 : Plan de financement du réseau parentalité Mirecourt Dompaire 2020 ;

#### 1. Installation de nouveaux conseillers communautaires

Suite au décès de M. CHARLES Bernard et suite à l'élection de Mme FRAMENT Marie-Brigitte comme Maire de la commune de Rouvres en Xaintois, Mme FRAMENT Marie-Brigitte est installée comme conseiller communautaire titulaire.

Suite au décès de M. GODARD Alain et suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Xaronval, le nouveau Maire est installé comme conseiller communautaire titulaire.

### 2. Projets 2019-2020 du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Le bureau propose de délibérer au sujet des projets 2018-2019 du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (voir annexe n°1 à télécharger).

### 3. Subventions aux associations « Les P'tits Diables », « Pap'Illon » et « Mira'lou » pour l'année 2020

Le bureau propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet des subventions prévisionnelles aux associations « Les P'tits Diables » : 120 000 €, « Pap'lllon » : 90 000 € et « Mira'lou » : 37 000 € pour l'année 2020. Objectif : verser des acomptes de 40% des subventions prévisionnelles aux associations délégataires avant le vote du budget primitif 2020.

"Les p'tits diables ": Bilan prévisionnel de l'année 2019:

Subvention prévisionnelle	Réalisée	Aide CAF	Reste à charge CCMD
120 000 €	96 000 € (80%)	45 400	50 600 €
Mise à disposition du bâtiment			52 425 €

### " Pap'lllon " : Bilan prévisionnel de l'année 2019 :

Subvention prévisionnelle	Réalisée	Aide CAF	Reste à charge CCMD
110 000 €	57 624 € (52,4%) *	51 500 €	6 124 €
	24 390.94 €		

<sup>\* - 30 000 €</sup> de subvention en raison d'un excédent exceptionnel 2018

### " Mira'lou " : Bilan prévisionnel de l'année 2019 sur 4 mois (septembre à décembre) :

Subvention prévisionnelle	Réalisée	Aide CAF	Reste à charge CCMD
25 000 €	25 000 € (100%)	10 667 €	41 333 €
	+ 27 000 € *		
Mise à disp	9 906.67 €		

<sup>\*</sup> avance exceptionnelle en raison d'un décalage de versement de la subvention 2019 de la CAF (à venir en 2020) et pour assurer la constitution du fonds de roulement de l'association

## 4. Conventions de mise à disposition de la piscine intercommunale aux associations pour le le semestre de l'année 2020

Le bureau propose de délibérer au sujet des conventions de mise à disposition de la piscine intercommunale aux associations pour le le semestre de l'année 2020 (voir annexe n°2 à télécharger).

#### 5. Société d'économie mixte dédiée aux projets d'énergie renouvelables

Cette délibération a pour objet d'apporter des précisions à la délibération sur le même sujet en date du 9 juillet 2018.

Le SCOT des Vosges Centrales s'est engagé à construire une véritable stratégie de transition énergétique visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, dont les grandes orientations ont été traduites dans le projet de SCoT révisé.

L'enjeu s'entend de la valorisation optimale des ressources du territoire et d'un juste calibrage des moyens à mobiliser. Par cet engagement, les collectivités territoriales cherchent à générer de nouvelles ressources permettant d'amplifier les actions de transition énergétique dans tous les domaines, générer de l'activité économique, de la création d'emplois.

Plusieurs projets ont été identifiés sur le territoire dans le cadre des diverses études de potentiels menées pour la révision du SCoT : éolien, centrales photovoltaïques sur toiture ou au sol, centrales hydroélectriques, méthanisation, etc...

Des citoyens commencent à constituer des groupes de collecte de fonds, les développeurs éoliens se rapprochent des collectivités et commencent à faire signer des promesses de bail aux agriculteurs...

Pour structurer et amplifier cette dynamique territoriale, mais aussi pour tracer les contours d'un nouveau modèle économique au niveau local qui soit en mesure de financer une massification des opérations de transition énergétique, le Syndicat du SCoT a souhaité doter les collectivités d'une société ad'hoc qui assurerait le portage des projets en partenariat avec les développeurs privés.

~~~~

Ainsi, la préfiguration de la Société d'économie mixte dédiée à l'investissement participatif citoyen de production d'énergies renouvelables a été initiée depuis près de deux ans et arrive à son terme avec la création de la SEM TERR'ENR.

Initiée par le SCoT, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire et la Caisse des Dépôts et Consignations et avec l'appui d'un cabinet expert, à savoir la SCET, plus de 20 réunions sont intervenus sur le sujet, sous le contrôle d'un Comité de Pilotage.

D'autres acteurs ont rejoint progressivement ce groupe de travail, avec notamment, la Région Grand Est, le Crédit Agricole et Energie Partagée Investissement (épargne citoyenne).

L'objectif est de doter cette SEM TERR'ENR d'un capital de 4,6 M€ avec la répartition suivante :

| Actionnaire                        | Capital     | %     | Administrateurs |
|------------------------------------|-------------|-------|-----------------|
| Collège public                     | 3 250 000 € | 70,7% | 9               |
| CA d'Epinal                        | 2 400 000 € | 52,2% | 6               |
| CC Mirecourt-Dompaire              | 250 000 €   | 5,4%  | 1               |
| Région Grand Est                   | 600 000 €   | 13,0% | 2               |
| Collège privé                      | 1 350 000 € | 29,3% | 4               |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 1 180 000 € | 25,7% | 2               |
| Energie Partagée Investissement    | 20 000 €    | 0,4%  | 0               |
| Caisse d'Epargne                   | 75 000 €    | 1,6%  | 1               |
| Crédit Agricole                    | 75 000 €    | 1,6%  | 1               |
| TOTAL Capital social               | 4 600 000 € | 100%  | 13              |

Son collège public détiendrait ainsi 70% du capital avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire et de la Région Grand Est.

Le collège privé est composé de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts (25 % du capital), de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et d'Energie Partagée Investissement.

A noter que l'intervention au capital de la Caisse des Dépôts est proportionnelle au capital versé par le collège public.

~~~

Concernant le capital de 4,6 M€, il a été construit sur la base de plusieurs projets en cours sur le territoire, dont les négociations sont engagées auprès des développeurs :

- Des projets éoliens, notamment à Gruey-lès-Surances par H2AIR et autour de Dompaire par NEOEN (avec également une probable intervention sur Igney) ;
- Des projets photovoltaïques au sol et sur toiture (Golbey, Vincey et autres);
- Des projets hydroélectriques issus de l'étude de faisabilité rendue dernièrement.

Le budget prévisionnel prévoit également une enveloppe financière pour le développement de projets non encore identifiés, qui pourront découler d'initiatives citoyennes, de collectivités ou encore du schéma éolien en cours de définition.

Tel que détaillé dans ce tableau, le principe général de cette SEM (notamment l'éolien) est d'entrer au capital de Sociétés de projets, dédiées à chaque opérations, qui en général financent l'investissement à hauteur de 20% en capital et 80% en dettes.

|                              | Financement de l'opération |               |              |                           |                                                         | Libération des fonds                  |             |            |
|------------------------------|----------------------------|---------------|--------------|---------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|------------|
| Nom de l'opération           | Investissement             | Fonds propres | Dette        | Ratio de fonds<br>propres | Participations<br>détenues par<br>la SEM<br>(% actions) | Besoin en<br>financement<br>de la SEM | 2019-2021   | Post 2021  |
| PVGolbey                     | 4 050 961 €                | 732 034 €     | 3 318 927 €  | 18%                       | 5,0%                                                    | 36 602€                               | 36 602€     |            |
| PVVincey                     | 4 382 000 €                | 856 800 €     | 3 525 200 €  | 20%                       | 30,0%                                                   | 257 040 €                             |             | 257 040 €  |
| PVtoit1                      | 350 000€                   | Consolidé SEM |              |                           | 100,0%                                                  | 350 000 €                             | 350 000 €   |            |
| PVtoit2                      | 250 000 €                  | 50 000 €      | 200 000 €    | 20%                       | 70,0%                                                   | 35 000 €                              |             | 35 000 €   |
| HydrobarrageduSautduBroc     | 767 000 €                  | 153 400 €     | 613 600 €    | 20%                       | 50,0%                                                   | 76 700 €                              |             | 76 700 €   |
| EolienMadonMosellelignenord  | 36 124 576 €               | 7 224 915 €   | 28 899 660 € | 20%                       | 10,0%                                                   | 722 492 €                             | 722 492 €   |            |
| EolienMadonMosellelignesud   | 13 987 144 €               | 2 797 429 €   | 11 189 716 € | 20%                       | 10,0%                                                   | 279 743 €                             | 279 743 €   |            |
| EolienGrueylèsSurance        | 22 260 520 €               | 4 452 104 €   | 17 808 416 € | 20%                       | 20,0%                                                   | 890 421 €                             | 300 000 €   | 590 421 €  |
| EolienRepowering             | 7 300 000 €                | 2 190 000 €   | 5 110 000 €  | 30%                       | 50,0%                                                   | 1 095 000 €                           | 1 095 000 € |            |
| + Développement de projets   | 500 000 €                  | 500 000 €     |              |                           | 100,0%                                                  | 500 000 €                             | 150 000 €   | 350 000 €  |
| + Rachat de titre Repowering | NC                         | NC            |              |                           | 50,0%                                                   | 325 000 €                             | 325 000 €   |            |
| Somme                        | 89 972 201 €               | 18 956 682 €  | 70 665 519 € |                           |                                                         | 4 567 997 €                           | 3 258 836 € | 1 309 161€ |
|                              |                            |               |              |                           |                                                         | TOTAL                                 | 4           | 567 997 €  |

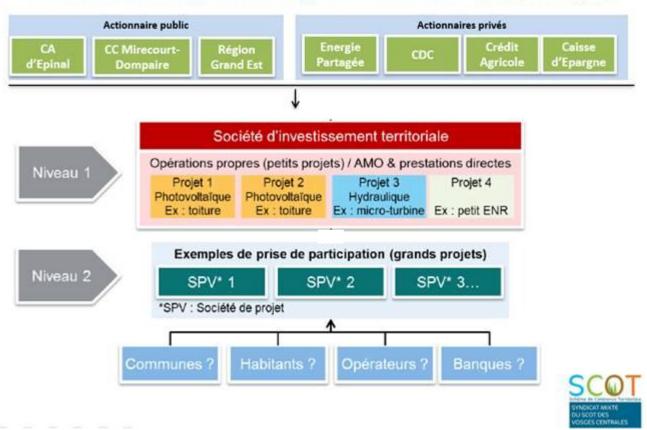
La SEM, mais aussi les communes concernées, et c'est là l'un des intérêts de ce dossier, prendront alors une partie du capital de ces sociétés de projets (variant de 10 à 20 %, pour l'éolien et pouvant aller jusqu'à 100 % sur des projets propres) aux côtés de développeurs privés.

Suite aux nombreux échanges avec nos futurs partenaires actionnaires et sur ces bases, il a donc été défini un besoin en capital de 4,6 M€ échéance 2022/2023 (selon l'avancement des projets).

~~~

En termes de structuration, le schéma ci-dessous synthétise le fonctionnement entre la SEM, les sociétés de projets et les autres partenaires (communes, citoyens...).

### Structuration envisagée de la SEM TERR'ENR



D'un point de vue financier, et ici encore après de très nombreuses études et échanges avec les autres actionnaires, chaque projet doit dégager des résultats (avec des taux de rentabilité interne souvent proches de 10 %), qui permettront de faire remonter des dividendes des sociétés de projets vers la SEM, puis de la SEM vers ses actionnaires.

Selon les projets déjà identifiés, dès 2023 ce sont plus de 300 000 € de dividendes qui reviendront à la SEM, pour atteindre 500 000 € en 2030, et ce sans intégrer l'éventuelle valorisation de cession de parts dans des projets.

Avec des frais de structures estimés, avec nos partenaires à 150 000 €/an (intégrant des frais d'études de nouveaux projets), la SEM doit ainsi devenir rapidement bénéficiaire au profit de ses actionnaires.

-----

Concernant la participation de 250 000 € de la CCMD, il est proposé de ne libérer, pour le moment, qu'un montant de 125 000 € pour la création de la SEM, les autres 125 000 € seront appellés en fonction des besoins.

L'objet principal de cette SEM sera donc de prendre des participations dans les futures Sociétés de Projets qui porteront les opérations sur le territoire.

Il sera aussi possible d'ouvrir le capital de ces « Sociétés de Projets » aux communes concernées par les projets, aux côtés de la SEM et aux côtés des opérateurs privés, avec des sources de revenus pour les communes, très largement supérieures aux simples « droit de bail » actuellement proposés par les développeurs.

La SEM permettra ainsi de veiller à une présence « publique » dans toutes les opérations (en adéquation avec notre futur schéma éolien), mais aussi d'assurer de réels revenus aux communes qui le souhaiteront (sans aucune commune mesure avec les seuls droits d'occupation des terrains, actuellement proposés par les développeurs).

A l'échelle de notre territoire, cette SEM permettra de favoriser le développement des projets ENR, tout en veillant à leur cohérence, et permettra ainsi de générer, à terme, des revenus significatifs, qui seront réinvestis sur le territoire, au profit de la « transition énergétique ».

~~~~

Le bureau propose de délibérer au sujet de :

- la création d'une Société d'Economie Mixte dénommée « TERR'ENR », ayant les principales caractéristiques suivantes :

Objet social : La SEM a pour objet, en France et prioritairement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et de la Communautés de Communes de Mirecourt Dompaire :

- D'assurer l'étude et le développement de nouveaux projets d'unité de production d'énergie à partir de sources d'origine renouvelable et/ou de récupération ;
- De fédérer les compétences techniques, industrielles, économiques et administratives pour la validation des projets, leur structuration et leur mise en œuvre ;
- De financer par fonds propres et financements bancaires les projets
- D'assurer la réalisation desdits projets ;
- D'assurer, directement ou indirectement, l'exploitation desdits projets ;
- De favoriser l'émergence de projets ENR&R citoyens, la sensibilisation de la population à la transition énergétique, notamment la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique ;
- La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La société pourra prendre toutes participations et tous intérêts dans tous organismes dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet social de la Société ou tout objet similaire ou connexe.

Durée: 99 ans

Capital : Le capital initial est envisagé à 4.600.000 €.

- l'adoption des projets de statuts de la dite SEM (voir annexe n°3 à télécharger) ;
- la participation de la Communauté de communes au capital de la SEM pour un montant de 250 000 € équivalent 2 500 actions de 100 € chacune, représentant 5,40 % du capital social ;
- de la libération de I 250 actions représentant la somme de 125 000 €;
- la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte TERR'ENR ;
- l'adoption du pacte des actionnaires de la SEM (voir annexe n°4 à télécharger).

### 6. Protocole d'accord avec NEOEN SERVICES pour la centrale éolienne du Pays entre Moselle et Madon

Le bureau propose de délibérer au sujet du protocole d'accord avec NEOEN SERVICES pour la centrale éolienne du Pays entre Moselle et Madon (voir annexe n°5 à télécharger) et d'approuver le devis de proposition d'assistance dans la procédure de négociation en vue de la contractualisation avec un développeur avec la société COHERENCE ENERGIES pour un montant de 17 200 € HT, prestation qui sera remboursée intégralement par la Société d'Economie Mixte « TERR'ENR » dès sa création

### 7. Détermination des attributions de compensation définitives de l'année 2019

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) ayant été validé par plus des 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population, ainsi que par les communes intéressées par les transferts de charges, le bureau propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet de la détermination des attributions de compensation définitives (voir annexe n°6 à télécharger).

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1° bis du CGI, dans la mesure où une méthode dérogatoire a été retenue pour l'évaluation des charges transférées, les montants des attributions de compensation sont fixés par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

### 8. Décision modificative n°3 du budget principal

Le bureau propose d'adopter une décision modificative n°3 du budget principal 2019.

#### 9. Subvention d'équilibre du budget annexe ZAE pour l'année 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet de la subvention d'équilibre du budget annexe ZAE pour 2019.

#### 10. Modification des tarifs et droits non fiscaux en 2020 : fixation du taux directeur

Le bureau propose de délibérer au sujet de la fixation du taux directeur maximum d'évolution des tarifs et droits non fiscaux pour l'année 2020, à savoir : 3 %.

### II. Admission en non-valeurs

Le bureau propose de délibérer au sujet d'admissions en non-valeurs du budget assainissement.

#### 12. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020 :

- de la commune de Mirecourt : 9 ouvertures ;
- de la commune de Dompaire : 8 ouvertures ;
- de la commune de Poussay : 6 ouvertures.

### 13. Rapport d'activité 2018 du SICOTRAL

Le bureau propose de délibérer au sujet du rapport d'activité 2018 du SICOTRAL (voir annexe n°7 à télécharger).

### 14. Rapport d'activités 2018 d'EVIODIA

Le bureau propose de délibérer au sujet du rapport d'activité 2018 d'EVODIA (voir annexe n°8 à télécharger).

#### 15. Adhésion à AMORCE

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'adhésion à AMORCE (Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie) et de la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant.

#### 16. Tableau des effectifs

Le bureau propose de délibérer au sujet de la modification du tableau des effectifs à compter du le janvier 2020.

### 17. Questions et informations diverses

Décisions concernant les marchés de travaux, de fournitures, de services

n°	type	objet	coordonnées titulaires	Montant HT	Montant TTC
CMD19.01	P.I.	Ensemble immobilier 12 Quai Lebreuil	Bureau VERITAS - 27 c rue d'Epinal 88190 GOLBEY	2 300,00 €	2 760,00 €
	consult.	→ contrôle technique	notifié le 28/01/2019		
ASS19.01	Trvx	Réhabilitation assainissement non	Sarl ADIYAMAN Frères - route de Vougécourt 70500 CORRE	793 221,00 €	951 865,20 €
		collectif sur communes de Bainville			
		aux Saules-Begnecourt-Damas et			
		Bettegney-Gugney aux Aulx-Hennecourt	notifié le 21 août 2019		
		et Racécourt			
ASS19.02	Trvx	Station Epuration : changement des	BIOTRADE Sarl - 2 impasse Louis de Froidour 31000 TOULOUSE	43 908,00 €	52 690,00 €
	Consult.	membranes			
			notifié le 20/06/2019 reçu le 01/07/2019		
ASS19.03	F	Achat d'un pick-up de curage	BAROCLEAN - ZI de Bellevue 10140 VENDEUVRE sur BARSE	91 300,00 €	109 560,00 €
			notifié le 30/08/2019 reçu le 26/09/2019		
CMD19.02	PI	Ensemble immobilier 12 quai Lebreuil	ACE BTP Ingeneery - ZI rue Lavoisier 52800 NOGENT	1 405,50 €	1 686,60 €
	consult.	→ mission SSI			
			notifié le 11/06/2019		
CMD19.03	Trvx	Ensemble immobilier 12 quai Lebreuil	Lot 01 : Gros œuvre-démolition-VRD	88 700,50 €	106 440,60 €
		travaux	CASSIN - 182 rue de la Voivre 88800 VITTEL		
			Lot 02 : Charpente Couverture Zinguerie	25 000,00 €	30 000,00 €
			VOSGES CHARPENTE - ZA Pâtis des Saules 88450 VINCEY		
			base 8 500,00 s	€	
			variante 1 16 500,00	€	
			Lot 03 : Serrurerie	8 272,00 €	9 926,40 €
			Métallerie LABREUCHE - 130 rte de Xeinois 88200 ST ETIENNE les REM	IIREMONT	
			Lot 04 : Plâtrerie Fx Plafonds Isolation	17 047,71 €	20 457,25 €
			Sarl GALLOIS - 10 rue Pré du Puits 88390 LES FORGES		
			Lot 05 : Menuiseries Int. Ext. Bois	26 910,02 €	32 292,02 €
			Menuiserie JOLY - rue de la Gare Longeroye 88270 HAROL		
			Lot 06 : Revêtements sols Faïence	8 902,60 €	10 683,12 €
			Sarl SOLVOSGES - 32 chemin du Grand Mont 88600 GRANDVILLERS		<b></b>

			Lot 07 : Peinture Int. Façade	22 239,37 €	26 687,24 €
			LES PEINTURES REUNIES - ZI du Fontenay 88150 IGNEY		
			base 10 189,40 €		
			PSE7 12 049,97 €	l I	
			Lot 08 : Plomberie chauffage Ventilation	35 770,00 €	42 924,00 €
			GENIE CLIMATIQUE DE LORRAINE - 7 allées des Noires Terres		
			54425 PULNOY		
			Lot 09 : Electricité Courants fort & faible	19 761,46 €	23 713,75 €
			Sarl TOCKLER - 560 rue de la Vôge 88220 DOUNOUX		
			Lot 10 : Ascenseur	20 000,00€	21 000,00 €
			LTBO Ascenseur - 22 rue de la Voivre 88000 EPINAL		
			notifié le 04/11/2019		
OM19.01	Trvx	Aménagement zone transit pour	Lot 01 : accès voirie		
Service OM		déchets verts	Sté PAUL CALIN - 3 rue de la Scierie 88300 BARVILLE	17 801,00 €	21 361,20 €
			notifié le 31/07/2019		
			Lot 02 : aire béton pour silo		
			Sté PAUL CALIN - 3 rue de la Scierie 88300 BARVILLE	14 750,00 €	17 700,00 €
			notifié le 31/07/2019		
			Lot 03 : réalisation alvéoles		
			ID VERDE - 52 bis rue du Centre 88200 SAINT NABORD	12 671,60 €	15 205,92 €
			notifié le 31/07/2019		
			Lot 04 : Portails	12 600,00 €	15 120,00 €
			Sarl FERALU - 1240 route de Mirecourt 88500 POUSSAY	57 822,60 €	69 387,12 €
ASS19.05	Trvx	Aéropôle : déplacement conduite	LAC BTP Sarl - 5 rue de l'Eglise 54740 BRALLEVILLE	49 422,00 €	59 306,40 €
		de refoulement asst			
			notifié le 03/10/2019 reçu le 09/10/2019		
CMD19.04	PI	Zone activités Poussay  ← mission	Sarl ARMONIE Environnement - 41 belle rue 88140 BULGNEVILLE	17 109,38 €	20 531,25 €
	consultat.	de maîtrise d'œuvre			
			notifié le 19 juillet 2019		